



L'hôtel de ville de Montréal La maison des citoyens



Montréal 

L'HÔTEL DE VILLE DE MONTRÉAL
LA MAISON DES CITOYENS

- 03 LA NAISSANCE D'UNE CITÉ
- 05 UN MONUMENT HISTORIQUE
- 06 L'ENTRÉE ET LE HALL D'HONNEUR
- 07 LA SALLE DU CONSEIL ET SES VITRAUX
- 08 LE SIÈGE DE LA DÉMOCRATIE MUNICIPALE
- 09 LES SYMBOLES OFFICIELS DE LA VILLE DE MONTRÉAL
- 10 LA STRUCTURE MUNICIPALE
- 12 LES MAIRES DE MONTRÉAL
- 14 LES VISITEURS CÉLÈBRES

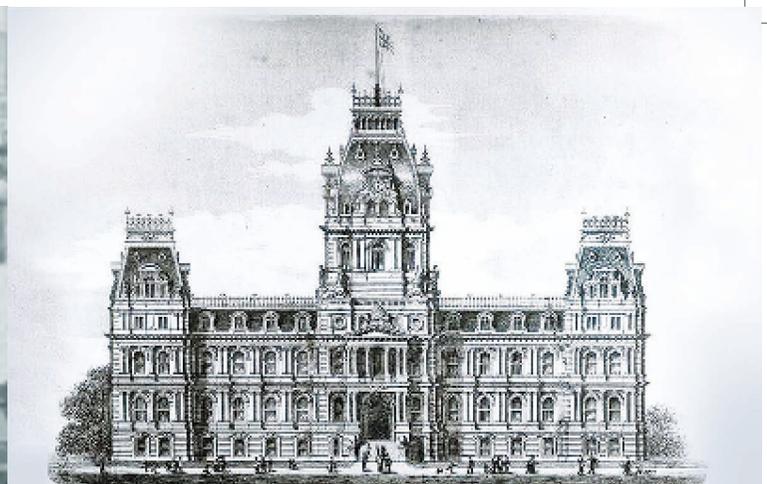


Couverture 1 | L'hôtel de ville de Montréal.

Carte de la ville en 1758. Les fortifications
sont encore visibles aujourd'hui au
Champ-de-Mars.

Couple de Canadiens, vers 1750.





La naissance d'une cité

C'est sous le règne de Louis XIII, roi de France, que la Société Notre-Dame de Montréal confie à un militaire, Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, le soin de fonder et de diriger une colonie missionnaire dans « l'île de Montréal ».

Dans cette mission, de Maisonneuve est soutenu par Jeanne Mance, fondatrice de l'hôpital Hôtel-Dieu et dont le rôle a été exceptionnel pour la survie et la consolidation de la colonie. Cette volonté de la royauté française marque le début chronologique des événements suivants :

Jour de marché, place Jacques-Cartier.

Inauguration de l'hôtel de ville, 1878.

Bustes de Jeanne Mance et de Maisonneuve, Musée des Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal.

17 mai 1642 | Fondation de « Ville-Marie », nom initial de Montréal, par Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve, et par Jeanne Mance.

1642-1760 | Administration de la ville par des gouverneurs particuliers et par les intendants de la Nouvelle-France.

1760-1833 | Administration de la ville par des gouverneurs anglais et par les juges de paix.

1763 | Cession officielle de la Nouvelle-France à la Grande-Bretagne.

1832 | Première charte de la Ville de Montréal.

1833 | Premières élections municipales. Jacques Viger devient le premier maire de Montréal. Il est choisi par ses pairs conseillers municipaux.

1852 | Le maire de Montréal est dorénavant élu et non choisi.

1860 | Les locataires contribuables obtiennent le droit de vote.

1878 | Inauguration de l'hôtel de ville.





1921 | Création du comité exécutif pour administrer la Ville.

1922 | Incendie majeur qui ravage l'hôtel de ville.

1926 | Inauguration du nouvel hôtel de ville.

1934 | Ajout d'une annexe administrative côté nord du bâtiment.

1940 | Pour la première fois, une femme, Jessie Kathleen Fisher, est élue conseillère municipale.

1968 | Le suffrage universel est adopté pour les élections municipales.



1970 | Première élection au suffrage universel. Tous les citoyens, propriétaires ou non, peuvent voter.

1986-1988 | L'hôtel de ville s'ouvre aux citoyens. De nouvelles instances de consultation et de débats publics sont créées.

2001 | Le gouvernement du Québec réorganise le territoire de l'île de Montréal en fusionnant toutes les municipalités de l'île.

2002 | La nouvelle Ville de Montréal est composée de 27 arrondissements.

2003-2004 | À la suite des élections provinciales, le nouveau gouvernement du Québec adopte une loi encadrant un processus de « défusion » par voie de référendum des municipalités fusionnées.

2006 | Après les référendums sur les fusions municipales, la Ville de Montréal passe de 27 à 19 arrondissements. L'agglomération de l'île de Montréal comprend la nouvelle Ville de Montréal ainsi que 15 villes liées. Le conseil d'agglomération est créé.

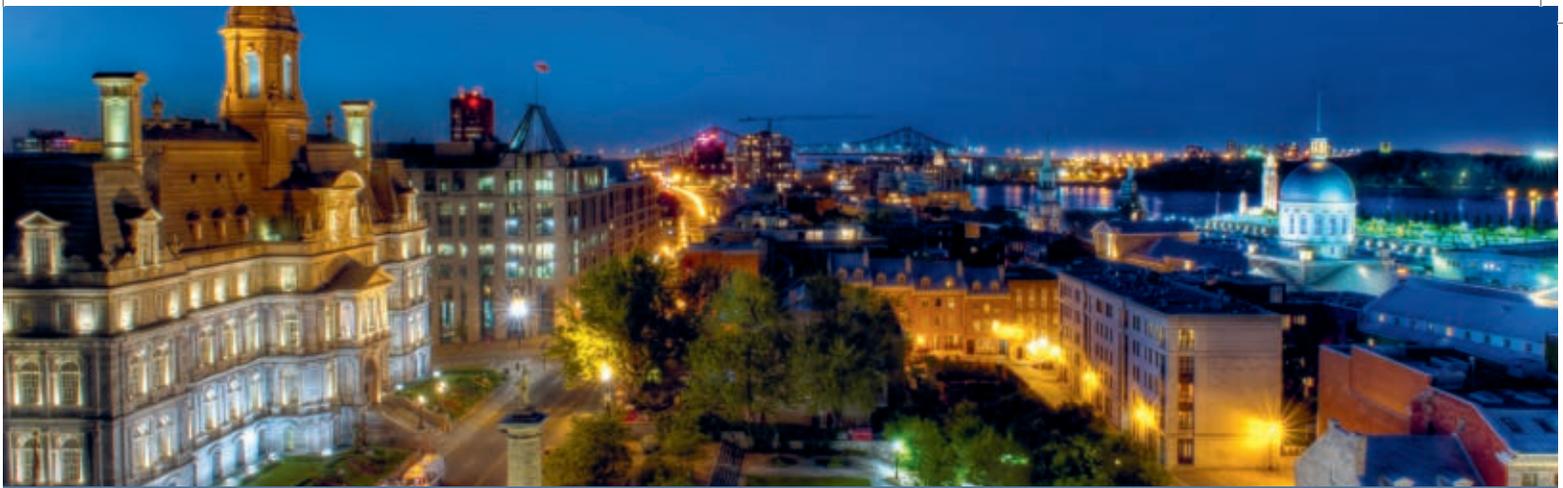
17 mai 2012 | Le conseil municipal adopte une proclamation déclarant Jeanne Mance fondatrice de Montréal à l'égal de Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve.

L'hôtel de ville au marché Bonsecours.

Le premier bâtiment de style Second Empire.

La reconstruction après l'incendie de 1922.

Buste en bronze du premier maire de Montréal, Jacques Viger.



Un monument historique

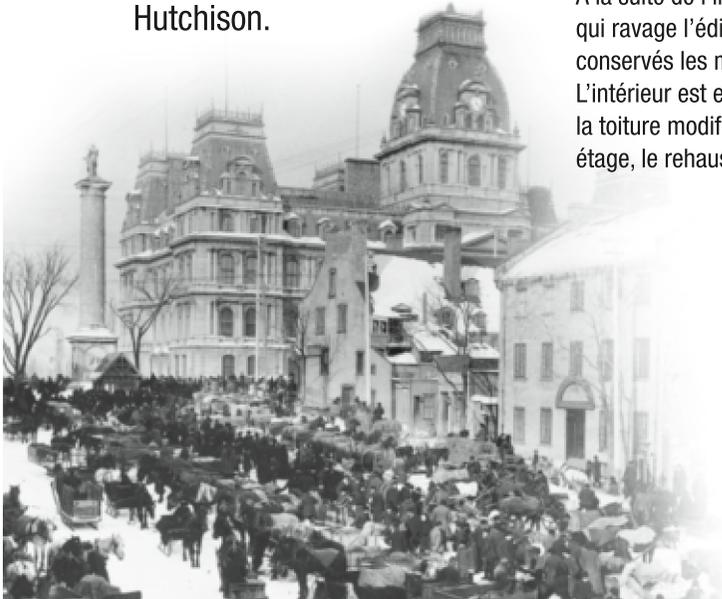
Au XIX^e siècle, pour répondre aux besoins d'une ville en pleine croissance, on fait construire un hôtel de ville spacieux et bien équipé dont les plans sont réalisés par les architectes Henri-Maurice Perrault et Alexander Cowper Hutchison.

Édifié entre 1872 et 1878 à l'endroit même où se trouvait autrefois le jardin du gouverneur, le « palais municipal » s'inspire du style Second Empire : plan massif, pavillons distincts, traitement classique des façades, toit mansardé, sans oublier l'entrée monumentale surmontée d'une tour.

À la suite de l'incendie de 1922 qui ravage l'édifice, seuls sont conservés les murs extérieurs. L'intérieur est entièrement refait et la toiture modifiée par l'ajout d'un étage, le rehaussement des combles

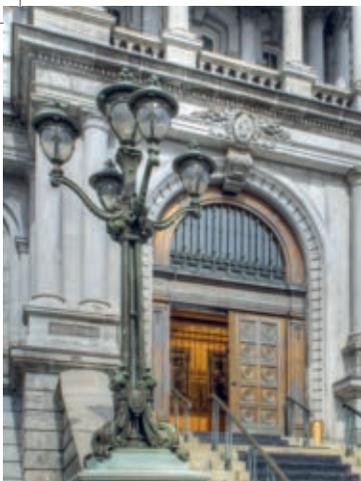
et l'édification d'un campanile au sommet du pavillon central. La place Vauquelin et le Champ-de-Mars complètent l'ensemble architectural.

Ces transformations d'esprit Beaux Arts, un style architectural néoclassique, s'harmonisent avec les éléments Renaissance française des façades originales, composant un ensemble qui témoigne parfaitement de l'architecture monumentale victorienne.



L'hôtel de ville au cœur du Vieux-Montréal devant la place Jacques-Cartier.

Vue de la place Jacques-Cartier, vers 1920.



L'entrée et le hall d'honneur

Le hall d'honneur, de style Beaux-Arts, demeure en tout temps accessible aux citoyens de Montréal, notamment lors des visites guidées.



C'est par l'escalier, orné de deux lampadaires à cinq lanternes, et par la grande porte à deux vantaux en bronze de la rue Notre-Dame que l'on accède au vestibule de l'hôtel de ville.

Ouvert sur deux étages, le hall est surplombé d'une galerie intérieure d'où il est possible d'admirer les dessins symétriques polychromes du plancher de marbre de Campan, ville française située dans les Hautes-Pyrénées, les murs de marbre crème, les pilastres à chapiteaux corinthiens, le lustre central et les six torchères de bronze doré.

Le couloir encerclant le hall d'honneur présente la galerie des portraits des anciens maires.

Le porche de l'entrée principale.
Le hall d'honneur.

La Dame au seau et Le Semeur accueillent les visiteurs à l'entrée principale. Sculptures en bronze, 1985, à partir des originaux en plâtre d'Alfred Laliberté (sculpteur québécois, 1878-1953).





La salle du conseil et ses vitraux

Les vitraux de la salle du conseil rappellent la vie montréalaise du XX^e siècle

La salle du conseil s'ouvre sur deux étages et contient également une bordure de marbre de Campan, des murs de travertin français, des meubles de noyer incrustés d'ébène et un plafond à caissons de style Renaissance française.

Cinq verrières, créées en 1926 par l'atelier de John Patrick O'Shea, ornent la salle du conseil. Ces vitraux rappellent cinq facettes de la vie montréalaise au début du XX^e siècle : la religion, l'agriculture, les activités portuaires, l'industrie et la finance.





Le siège de la démocratie municipale

L'hôtel de ville est ouvert à tous les Montréalais.



Le bureau Accès Montréal.
Exposition présentée dans le hall d'honneur.
Spectacle offert pendant l'événement
« Nuit blanche à l'hôtel de ville ».

C'est au rez-de-chaussée que sont réunis certains services aux citoyens dont un bureau Accès Montréal, l'Ombudsman de Montréal et le Greffe. Les autres étages abritent les bureaux de la Présidence du conseil, du cabinet du maire et du comité exécutif ainsi que ceux de la Direction générale.

À l'entrée du hall, les visiteurs peuvent parcourir la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale*, adoptée par le conseil municipal en 1989, ainsi que la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, adoptée en 2006.

Cette dernière est une première en Amérique du Nord et constitue un contrat moral qui lie l'administration municipale et la population montréalaise.

Elle est basée sur les valeurs de dignité humaine, de paix, d'égalité, de transparence, de démocratie et de respect de l'environnement.

Chaque mois, les citoyens peuvent assister au conseil municipal et aux séances publiques des commissions permanentes du conseil. Ils peuvent également voir des expositions et participer à des événements spéciaux dans le hall d'honneur.

La Ville de Montréal sur le Web

Dans le but de permettre aux Montréalais de se rapprocher de leurs institutions démocratiques, les séances du conseil municipal et celles du comité exécutif sont diffusées en direct sur Internet, ainsi qu'en différé. ville.montreal.qc.ca/conseilmunicipal



Montréal 

Les symboles officiels de la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal est dotée de trois symboles officiels : les armoiries, le drapeau et le logotype.

Les armoiries

La croix héraldique rappelle la pensée et l'action chrétiennes qui ont présidé à la fondation ainsi qu'au développement de Ville-Marie. Logé au-dessus de l'écu, le castor exprime le caractère industriel des Montréalais qui ont œuvré à la croissance de la ville. Les armoiries de Montréal s'entourent d'un rinceau de feuilles d'érable gris qui symbolisent les relations de bonne entente dans la population. La devise Concordia Salus (Le salut par la concorde) est inscrite au listel, au bas de l'écu.

La fleur de lys de la maison royale de Bourbon

Cet emblème représente, au premier canton de l'écu, la population d'origine française qui a pris possession du sol montréalais.

La rose de la maison de Lancastre

Celle-ci est logée au deuxième canton et symbolise les citoyens d'origine anglaise.

Le chardon

Cet emblème représente, au troisième canton de l'écu, les personnes d'origine écossaise qui sont venues habiter Montréal.

Le trèfle d'Irlande

Au quatrième canton de l'écu, le trèfle rappelle la présence de la population d'origine irlandaise.

Le drapeau

Le drapeau reprend les principaux symboles héraldiques des armoiries : la croix de gueules sur fond blanc et, aux quartiers, les quatre fleurs emblématiques.

Le logotype

Le logotype de la Ville de Montréal a été réalisé par la firme graphique de Georges Huel et Associés Inc. puis adopté en 1981.

Il évoque la forme d'une fleur dont chaque pétale compose les lettres V et M, initiales de la Ville de Montréal, en même temps qu'il forme un cœur, pour signifier le profond attachement des Montréalais à leur ville.

La ligne ondoyante qui encercle l'ensemble stylisé rappelle que Montréal est une île; la forme végétale et aquatique exprime la richesse de l'environnement naturel et le souci qu'a la population de préserver cette richesse.



La structure municipale

Depuis le 1^{er} janvier 2006, la Ville de Montréal compte 19 arrondissements.



Le conseil municipal de Montréal

Le conseil municipal de Montréal réunit le maire et 64 conseillers municipaux, incluant 18 maires d'arrondissement. Le maire est élu au suffrage universel par les électeurs de l'ensemble des 19 arrondissements. Il est d'office le maire de l'arrondissement Ville-Marie. Les conseillers municipaux sont, quant à eux, élus par les électeurs du district ou de l'arrondissement qu'ils représentent.

Le conseil municipal se réunit au moins 11 fois par année. Il s'occupe, entre autres, des ententes avec les gouvernements, de l'environnement, du plan d'urbanisme, du budget et il choisit le président du conseil.

Neutre et impartial, le président du conseil est le gardien des droits et privilèges de tous les conseillers. Il veille à ce que les débats du conseil municipal

se déroulent dans le respect de l'ordre et du décorum. Il est également responsable de la sécurité à l'hôtel de ville et s'assure de la bonne gestion de l'édifice historique.

ville.montreal.qc.ca/conseilmunicipal
ville.montreal.qc.ca/presidenceduconseil

Le conseil d'agglomération

Le conseil d'agglomération, présidé par le maire de Montréal, est composé de 31 élus de Montréal et des villes reconstituées de l'île de Montréal. Ses compétences s'exercent sur l'ensemble de son territoire en ce qui a trait, par exemple, à l'évaluation foncière, à la sécurité publique, à la cour municipale, au logement social ou encore au transport collectif.

Le comité exécutif

Le comité exécutif relève directement du conseil municipal et compte, en plus du maire, 12 membres.

Les principales responsabilités du comité exécutif consistent à préparer et à soumettre au conseil, pour approbation, des dossiers tels que le budget annuel de la Ville ou les projets de règlements. Les pouvoirs décisionnels du comité exécutif ont notamment trait à l'octroi des contrats ou des subventions, à la gestion des ressources humaines et financières, aux approvisionnements et aux immeubles. Il peut aussi recevoir d'autres pouvoirs délégués par le conseil municipal.

Les conseils d'arrondissement

Les 19 conseils d'arrondissement constituent des instances politiques distinctes qui forment la Ville de Montréal. Seuls le maire de l'arrondissement et les conseillers de ville représentent l'arrondissement au conseil municipal de Montréal. Chacun des 19 arrondissements a sur son territoire des compétences précises prévues par la loi. Au nombre de 38, les conseillers d'arrondissement siègent à leur conseil d'arrondissement respectif, mais pas au conseil municipal.

Le conseil d'arrondissement tient une assemblée publique chaque mois. Il

assume les pouvoirs de portée locale sur des dossiers comme le déneigement, l'urbanisme, l'enlèvement des matières résiduelles, la culture, les loisirs, les parcs, le développement social et communautaire, la voirie, l'habitation, les ressources humaines, la prévention en matière d'incendie, la tarification non fiscale et la gestion financière.

Les commissions permanentes du conseil municipal

En plus de la Commission de la sécurité publique qui a été mise en place en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil municipal a créé plusieurs commissions permanentes.

Ces instances de consultation publique ont pour fonction d'étudier tout objet inscrit à leur programme annuel d'activités et de déposer les recommandations qu'elles jugent appropriées.

ville.montreal.qc.ca/commissions

Autres entités relevant du conseil municipal

Diverses entités administratives et consultatives accompagnent le travail des élus et de l'administration municipale.

Bureau du vérificateur général
ville.montreal.qc.ca/verificateur

Commission de la fonction publique de Montréal
ville.montreal.qc.ca/cfpm

Conseil des arts de Montréal
artsmontreal.org

Conseil interculturel de Montréal
ville.montreal.qc.ca/cim

Conseil jeunesse de Montréal
ville.montreal.qc.ca/cjm

Conseil des Montréalaises
ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises

Conseil du patrimoine de Montréal
ville.montreal.qc.ca/cpm

Conseiller à l'éthique de la Ville de Montréal
ville.montreal.qc.ca/presidenceduconseil

Office de consultation publique de Montréal
ocpm.qc.ca

Ombudsman de Montréal
ombudsmandemontreal.com

La Ville de Montréal met à la disposition des citoyens une multitude de renseignements pertinents sur son fonctionnement. Consultez l'onglet «Vie démocratique».
ville.montreal.qc.ca.

Les maires de Montréal

Depuis l'incorporation de la ville en 1833, 44 maires se sont succédé à la mairie de Montréal. Une lithographie de chacun d'entre eux est présente dans la galerie des maires qui entoure le hall d'honneur. Cette dernière est accessible lors des visites guidées.

VIGER, Jacques
Journaliste, archiviste, archéologue
et inspecteur des chemins
1833-1836

MCGILL, Hon. Peter
Banquier
1840-1842

BOURRET, Hon. Joseph
Financier, avocat
1842-1844
1847-1849

FERRIER, Hon. James
Financier
1844-1846

MILLS, John Easton
Marchand
1846-1847

FABRE, Édouard-Raymond
Libraire
1849-1851

WILSON, Hon. Charles
Marchand
1851-1854

NELSON, Dr Wolfred
Médecin
1854-1856

STARNES, Hon. Henry
Financier
1856-1858
1866-1868

RODIER, Hon. Charles-Séraphin
Avocat
1858-1862

BEAUDRY, Hon. Jean-Louis
Marchand
1862-1866
1877-1879
1881-1885

WORKMAN, William
Financier
1868-1871

COURSOL, Hon. Charles-Joseph
Avocat
1871-1873

CASSIDY, Francis
Avocat
1873

BERNARD, Dr Aldis
Dentiste
1873-1875

HINGSTON, Dr William Hales
Médecin
1875-1877

RIVARD, Hon. Sévère
Avocat
1879-1881

BEAUGRAND, Honoré
Journaliste
1885-1887

ABBOTT, Hon. John Joseph Caldwell
Avocat
1887-1889

GRENIER, Jacques
Marchand
1889-1891

McSHANE, James
Financier
1891-1893

DESJARDINS, Hon. Alphonse
Avocat, journaliste
1893-1894

VILLENEUVE, Hon. Joseph-Octave
Industriel
1894-1896

SMITH, Richard Wilson
Financier
1896-1898

PRÉFONTAINE, Hon. Raymond
Avocat
1898-1902

COCHRANE, James
Financier
1902-1904

LAPORTE, Hormidas
Financier
1904-1906

EKERS, Henry Archer
Industriel
1906-1908

PAYETTE, Louis
Entrepreneur en construction
1908-1910

GUÉRIN, Hon. James John
Médecin
1910-1912

LAVALLÉE, Louis-Arsène
Avocat
1912-1914

MARTIN, Hon. Médéric
Cigarier
1914-1924
1926-1928

DUQUETTE, Charles
Administrateur
1924-1926

HOUDE, Camilien
Agent d'assurances
1928-1932
1934-1936
1938-1940
1944-1954

RINFRET, Hon. Fernand
Journaliste
1932-1934

RAYNAULT, Adhémarr
Courtier en assurances
1936-1938
1940-1944

DRAPEAU, Jean
Avocat
1954-1957
1960-1986

FOURNIER, Hon. Sarto
Avocat
1957-1960

DORÉ, Jean
Avocat
1986-1994

BOURQUE, Pierre
Ingénieur en horticulture
1994-2001

TREMBLAY, Gérald
Avocat et ancien ministre provincial
2002-2012

APPLEBAUM, Michael
Entrepreneur
2012-2013

BLANCHARD, Laurent
Éditeur
2013

CODERRE, HON. DENIS
Ancien ministre fédéral
2013 -





Les visiteurs célèbres

Plusieurs personnalités éminentes ont été reçues à l'hôtel de ville de Montréal. Parmi elles, notons les suivantes :

10 décembre 1946 | Igor Stravinsky, compositeur et chef d'orchestre, accompagné de Vera Stravinsky et du maire Camilien Houde.

21 décembre 1954 | Maurice Richard, à l'occasion de son 400^e but dans la Ligue nationale de hockey.

10 mai 1955 | Édith Piaf, Jacques Pills et le maire Jean Drapeau.

11 septembre 1958 | Jackie Robinson, ex-joueur de baseball des Royaux de

Montréal, lors de la signature du livre d'or, aux côtés de son épouse Rachel.

25 juin 1959 | Visite à Montréal de Sa Majesté La Reine Élisabeth II et du Duc d'Édimbourg, à l'occasion de l'inauguration de la voie maritime du Saint-Laurent.

17 juillet 1967 | Le prince Rainier III et la princesse Grace de Monaco, accueillis par le maire Jean Drapeau et son épouse Marie-Claire.

24 juillet 1967 | Le général Charles de Gaulle, président de la République française.

3 décembre 1969 | Michael Collins, Neil A. Armstrong et Edwin « Buzz » Aldrin, astronautes de la mission lunaire Apollo 11.

19 juin 1990 | Visite de Nelson Mandela.

22 juin 1993 | Sainteté, le XIV^e Dalai-lama, signe le livre d'or.

14 septembre 1994 | Julie Payette, astronaute canadienne, en compagnie du maire Jean Doré.

26 septembre 2009 | Ingrid Betancourt, politicienne franco-colombienne et lauréate 2009 du Prix RSF Radio-Canada du Courage au Féminin, en compagnie du maire Gérald Tremblay.

Hôtel de ville

275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1C6

 CHAMP-DE-MARS
Autobus 14, 129 et 715

 Rampe d'accès : Place Vauquelin, rue Gosford

Vous pouvez visiter le hall d'honneur
de l'hôtel de ville en tout temps,
du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 17 h
(sauf les jours fériés).

Renseignements

311 ou ville.montreal.qc.ca/hoteldeville



La brochure *L'hôtel de ville de Montréal : la maison des citoyens* est publiée par le Bureau de la présidence du conseil en collaboration avec la Direction des communications et des relations avec les citoyens.

Le genre masculin est utilisé dans cette brochure comme générique, dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Design graphique

Communications
Ville de Montréal
3896_12-2013

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2013

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2013

978-2-7647-1214-6 – imprimé français

978-2-7647-1215-3 – version électronique français

Photographies

Archives Mc Cord
Archives de la Ville de Montréal
Denis Labine, Ville de Montréal

ville.montreal.qc.ca